



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction Régionale de l'Environnement
ALSACE

SOUS-PRÉFECTURE DE WISSEMBOURG



Natura 2000 - sites Rhin, Ried et Bruch de l'andlau

Secteur 1 : Lauterbourg - Offendorf

**Compte rendu de la réunion du groupe de concertation
Natura 2000 du 4 juillet 2006 à Beinheim**

Personnes présentes :

M. COUSINARD Patrick., sous-Préfet de Wissembourg
M. BONNEVILLE Patrice, sous préfecture de Wissembourg
Mme CLAUDEL Marie-Hélène, DIREN Alsace
M. DIETRICH Luc, Opérateur DOCOB Secteur 1, Conservatoire des Sites Alsaciens
M. MEYER Antoine, Maire de Mothern
M. VOHARD Jean-Luc, FF Cyclisme – Comité du Bas-Rhin
M. FLUCK Richard, adjoint au Maire de Seltz
M. HETTLER Jean-Paul, Association « Ried-Moder » - Sessenheim
M. OURY Gérard, Comité Départemental de Cyclotourisme du Bas-Rhin
M. SCHAEFFER S., UNPG
M. MAST, UNPG
Mme PFIRSCH Françoise, SIVU Lutte contre les moustiques et p.o. Mairie de Lauterbourg
M. PION Jean-Jacques, Alsace Nature
M. ROLL Dany, Alsace Nature
M. CLAUSS Thierry, Conseil Supérieur de la Pêche Bas-Rhin
M. ZAMORA Xavier, Association Saumon-Rhin
Cdt CLUSSMANN Jean-Marie, Délégation Militaire 67
M. BRACONNIER Nicolas, FDC 67
M. STUMPF René, adjoint au Maire de Roppenheim
M. COUSANDIER Christophe, FDSEA 67
M. OSSWALD Philippe, FDSEA 67
M. LANDMANN Charles, adjoint au Maire de Rountzenheim
M. BOOS Marcel, adjoint au Maire de Sessenheim et FDSEA
M. HAUSWIRTH F., Adjoint au Maire de Auenheim, Syndicat d'Initiative de Roeschwoog
M. JANUS Gérard, Maire de Fort-Louis
M. KELLER Jacky, Maire de Drusenheim
M. MOURER Jean-Marie, Fédération des Apiculteurs
M. HENTSCH Bernard, Maire de Beinheim

Absents excusés :

M. le sous-Préfet de Haguenau
M. le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens
M. le Maire de Hatten
Service de la Navigation de Strasbourg
Office National de la Chasse et de la faune sauvage
Architecte des bâtiments de France
Union des Industries du Bas-Rhin
DRIRE Alsace
Agence de l'Eau Rhin-Meuse
DDASS du Bas-Rhin

1. Introduction

La réunion débute à 14h30. M. le Maire de Beinheim souhaite la bienvenue aux participants.

M. le sous-Préfet de Wissembourg rappelle qu'il s'agit de la 5^{ème} réunion du groupe de concertation sectoriel. La précédente réunion s'est tenue le 24 février 2006 à Herrlisheim. Le compte-rendu de cette réunion, envoyé entre temps, n'appelle aucune observation de la part des personnes présentes et est donc validé.

M. le sous-Préfet de Wissembourg présente l'ordre du jour de la réunion :

- complément diagnostic écologique : poissons ;
- validation du diagnostic complet ;
- validation des enjeux et objectifs hiérarchisés ;
- présentation d'actions envisagées sur le secteur ;
- information sur la loi « Développement des Territoires Ruraux » et ses conséquences sur Natura 2000.

Mme CLAUDEL rappelle le calendrier de réalisation du document d'objectifs pour le secteur 1 :

- mai 2004 : lancement de la démarche
- mars 2005 : premiers éléments de diagnostic écologique
- juin 2005 : présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique, démarche de calage parcellaire, premiers résultats groupes thématiques
- février 2006 : présentation des enjeux et objectifs et finalisation des diagnostics
- juillet 2006 : propositions de mesures
- fin 2006 ou 1er trimestre 2007 : validation des DOCOB par le COPIL interdépartemental

2. Compléments aux diagnostics écologique et socio-économique

Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opérateur.

Le diagnostic complet est accessible sur le site Internet de la DIREN Alsace (Natura 2000 \ Sites Natura RRB \ Voir les groupes de concertation sectoriels \ Voir le détail des 7 secteurs \ Secteur 1 : diagnostic complet).

M. DIETRICH présente le premier point à l'ordre du jour qui concerne le complément au diagnostic piscicole du secteur 1 pour les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.

Ce complément a été réalisé au moyen d'une expertise menée par le Conseil Supérieur de la Pêche et l'Association Saumon-Rhin. Neuf espèces de poissons inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats sont directement ou potentiellement concernées sur le secteur 1, le cours du Rhin n'étant pas inclus dans la Zone Spéciale de Conservation.

Espèces vivantes dans les cours d'eau du secteur 1 :

- La Loche de rivière (*Cobitis taenia*) : espèce localisée et peu abondante ; présente en Alsace uniquement dans la bande rhénane ; le secteur 1 abrite des populations d'importance pour l'Est de la France.
- La Bouvière (*Rhodeus amarus*) : espèce présente dans la Moder, le Hot à Munchhausen et la Vieille Lauter ; espèce ayant une aire de répartition régionale morcelée avec des effectifs généralement faibles ; espèces dépendantes des moules d'eau douce.
- La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) : espèce potentielle dans la Vieille Lauter.

Espèces migratrices recolonisant les cours d'eau rhénans :

- L'Aspe (*Aspius aspius*) : espèce en expansion géographique et en progression numérique ; état de conservation favorable.
- La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) : espèce de retour dans les milieux rhénans ; fraie constatée en 2006 dans la Moder ; espèce restant néanmoins rare en Alsace.
- Le Saumon atlantique (*Salmo salar*) : les saumons adultes demeurent rares ; pas de reprise encore significative du cycle naturel ; une zone de frayères possible mise en évidence en 2005 dans la Moder.

Espèces migratrices encore uniquement recensées dans le Rhin :

- La Grande Alose (*Alosa alosa*) : poisson grand migrateur très faiblement présent dans le Rhin ; la Moder pourrait éventuellement convenir pour la fraie de cette espèce ; un programme de réintroduction pour le Rhin supérieur est en projet.
- L'Alose feinte (*Alosa fallax*) : présence suspectée dans le Rhin ; une réintroduction par alevinage pourrait être envisagée.
- Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*) : présence encore anecdotique dans le Rhin ; espèce potentielle.

M. DIETRICH présente ensuite les derniers compléments apportés aux diagnostics par les membres du groupe de concertation sectoriel. Il s'agit de remarques et de compléments effectués par la DRIRE et la Fédération des Apiculteurs du Bas-Rhin. Ceux-ci seront intégrés au diagnostic socio-économique.

D'autres compléments ont été apportés par l'opérateur pour les poissons de l'annexe II de la Directive Habitats, les oiseaux migrateurs et hivernants, la mise à jour des statistiques pour les habitats naturels, l'apiculture et les activités militaires.

A l'issue de cette présentation, M. le sous-Préfet de Wissembourg ouvre le débat.

M. CLAUSS souligne que la Loche d'étang mériterait d'être citée comme espèce potentielle. L'unique station actuellement connue en Alsace se trouve à proximité du secteur 1 sur la commune de la Wantzenau, d'autres stations sont connues en Allemagne. Bien que quelques prospections aient été réalisées sur le secteur 1 ces dernières années, on ne peut pas exclure que cette espèce ne soit pas présente.

M. DIETRICH est d'accord avec cette proposition.

Mme CLAUDEL informe que le diagnostic complet et les autres documents constitutifs du document d'objectifs sont téléchargeables sur le site internet de la DIREN Alsace : www.alsace.ecologie.gour.fr.

M. le sous-Préfet de Wissembourg demande si les personnes présentes ont encore des observations à formuler sur les diagnostics écologique et socio-économique. En l'absence de remarques, les diagnostics sont approuvés.

M. ROLL intervient pour signaler qu'un courrier d'Alsace Nature envoyé à la DIREN en mars 2006 n'a toujours pas eu de réponse.

Mme CLAUDEL indique que la réponse est en cours. Elle informe Alsace Nature que hormis pour le Kreuzrhein à Drusenheim, les autres cours d'eau sont bien inclus dans le site Natura 2000. Le Kreuzrhein à Drusenheim n'était pas initialement inclus dans le site Natura 2000. L'une des règles pour le calage des périmètres Natura 2000 était le respect de l'enveloppe initiale. Il ne s'agissait pas de modifier les périmètres mais de réaliser des ajustements.

M. ROLL souhaite connaître le contenu des remarques formulées par la DRIRE sur le diagnostic socio-économique.

M. DIETRICH fait donc lecture du courrier de la DRIRE adressé le 13 juin 2006 à M. le sous-Préfet de Wissembourg.

Mme CLAUDEL précise que ces remarques seront intégrées au diagnostic.

3. Présentation des enjeux/objectifs hiérarchisés

Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opérateur.

Le tableau enjeux-objectifs ainsi que le texte correspondant sont accessibles sur le site Internet de la DIREN Alsace (Natura 2000 \ Sites Natura RRB \ Voir les groupes de concertation sectoriels \ Voir le détail des 7 secteurs \ Secteur 1 : DOCOB enjeux objectifs et tableau enjeux - objectifs).

La réunion se poursuit par la présentation des enjeux/objectifs fondamentaux définis pour l'ensemble des sites Natura 2000 Rhin, Ried et Bruch de l'Andlau et des enjeux/objectifs de conservation hiérarchisés pour le secteur 1. En effet, des niveaux de hiérarchisation (3 niveaux) ont été appliqués aux enjeux sectoriels en fonction de critères cohérents à l'échelle de l'ensemble des sites Rhin Ried Bruch

Deux documents sont distribués :

- le tableau enjeux/objectifs pour le secteur 1 (version du 30 juin 2006), mis à jour depuis la réunion du 24 février 2006 et complété avec la colonne « priorité » ;
- la partie du document d'objectifs « Enjeux et objectifs, version du 30 juin 2006 ».

Par ailleurs, un nouveau chapitre du DOCOB a été rédigé sur le sujet. Il définit notamment les enjeux et objectifs fondamentaux pour l'ensemble des sites Rhin Ried Bruch, ainsi que.

Mme CLAUDEL donne quelques explications sur les documents distribués et notamment l'articulation entre le tableau et le texte. Elle indique que les enjeux/objectifs fondamentaux ont été définis à l'issue des réunions des groupes de concertation de début 2006 par les opérateurs et la DIREN. Ce niveau de définition était indispensable à la cohérence entre les différents secteurs des sites Natura 2000.

M. DIETRICH présente les enjeux/objectifs fondamentaux puis présente les différents niveaux de hiérarchisation pour la définition des enjeux/objectifs au niveau du secteur.

M. DIETRICH expose ensuite les enjeux/objectifs prioritaires définis pour le secteur 1.

A l'issue de cette présentation, M. le sous-Préfet de Wissembourg ouvre le débat.

M. HAUSWIRTH demande où se trouve la station d'Ache rampante ?

M. DIETRICH répond qu'elle se trouve à Auenheim, au bord d'un bras de la Moder au lieu-dit Biergrund. Cette station doit cependant être vérifiée car la dernière observation de l'espèce remonte à plusieurs années. Cela dit, des opérations de réouverture des rives du bras où se trouvait la station seraient à prévoir pour redonner vie à cette espèce.

M. COUSANDIER évoque un nombre grandissant de Cygne tuberculé, nicheurs sur la basse Moder avec probablement des effets sur le reste de la faune de la rivière, compte tenu du comportement territorial de l'espèce.

M. DIETRICH répond que ce phénomène n'est pas pris en compte dans le cadre du document d'objectifs. Il n'a pas été signalé par la LPO dans le cadre des travaux menés sur Natura 2000 et demanderait des études assez fines pour évaluer l'impact réel de la nidification de l'espèce par rapport aux autres. Par ailleurs, bien qu'étant à l'origine une espèce introduite en Europe, le Cygne tuberculé est aujourd'hui une espèce protégée en France

A la fin des questions, M. le sous-Préfet demande à l'ensemble des participants de remettre leur avis sur ces documents pour le 30 septembre 2006 au plus tard.

M. MAST intervient pour signaler que les berges abruptes préconisées pour la nidification du Martin-pêcheur ne peuvent pas être mises en place dans le cadre de gravières en fin d'exploitation car cela pose des problèmes de sécurité relevés par la DRIRE. La création d'îlots graveleux n'est pas non plus envisageable dans les gravières du fait des profondeurs importantes atteintes par l'exploitation. L'ENCEM fera un courrier reprenant ces éléments à l'opérateur.

Mme CLAUDEL répond que l'opérateur pourra déjà intégrer ces remarques dans le tableau des enjeux/objectifs et prendre l'attache de la LPO en ce qui concerne l'aménagement des gravières pour l'avifaune.

4. Présentation d'actions envisagées sur le secteur

Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opérateur.

Les fiches actions présentées seront accessibles au cours de l'été 2006 sur le site Internet de la DIREN Alsace (Natura 2000 \ Sites Natura RRB \ fiches actions).

Mme CLAUDEL débute par une présentation de l'architecture des fiches action des documents d'objectifs. Quelques exemples de fiches action en cours d'élaboration sont distribués en séance.

M. DIETRICH fait état de l'ensemble des fiches action en cours de préparation par grands thèmes. Celles-ci sont illustrées dans un second temps par 4 exemples d'actions proposées pour le secteur 1.

Mme CLAUDEL souhaite que les membres du groupe de concertation fassent part de leur avis ou éventuellement d'autres propositions d'actions auprès de l'opérateur.

Pour les milieux ouverts, les fiches actions doivent être élaborées à l'automne en raison notamment du changement de dispositif agri-environnemental.

M. le sous-Préfet intervient pour demander le rajout dans les fiches action d'une rubrique « catégorie de bénéficiaire ».

M. STUMPF s'interroge sur la compatibilité entre Natura 2000 et un SAGE ou un SAGEECE avec notamment le projet d'un bassin de rétention à Haguenau. Il craint qu'il puisse y avoir une contradiction avec Natura 2000.

M. le sous-Préfet estime que c'est une réflexion pertinente. Tout comme pour d'autres projets, la compatibilité d'un projet avec Natura 2000 s'appréciera au travers d'une étude d'incidence. Natura 2000 se construit sur la base de la concertation, le dialogue reste possible.

M. OSSWALD demande comment se fera l'entretien des berges et la gestion des embâcles dans le cadre de Natura 2000 ?

M. DIETRICH répond que cela devra être vu au cas par cas en fonction des volontés et des légitimités d'intervention. Des cahiers des charges seront préparés dans le cadre du document d'objectifs mais les objectifs de ce type de travaux seront avant tout écologiques.

M. HETTLER intervient pour indiquer que dans le cadre de la basse Moder, un syndicat d'entretien a été mis en place pour l'entretien des milieux riverains. Le financement est assuré par les communes.

M. HAUSWIRTH rajoute qu'il ne serait pas bien vu que des travaux soient imposés au syndicat.

Mme CLAUDEL répond qu'il n'est pas question que le document d'objectifs impose la réalisation de travaux. Natura 2000 est une démarche volontaire. Le document d'objectifs émet des propositions.

M. HENTSCH signale quelques erreurs dans la proposition d'action pour la restauration du Kolhgraben à Beinheim.

5. Information sur la loi « Développement des Territoires Ruraux » et ses conséquences sur Natura 2000

Voir la version imprimée du diaporama ainsi que la note qui a été distribuée en séance. Ces documents peuvent être obtenus auprès de l'opérateur.

Mme CLAUDEL présente le dernier point de l'ordre du jour concernant la loi DTR.

M. MEYER évoque l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Il demande si une compensation est prévue pour les communes sur la part communale de la TNFB car cela entraînera pour les communes une perte de financement.

Mme CLAUDEL répond qu'a priori il y aura bien compensation. Néanmoins, elle ajoute que sa réponse est à prendre avec réserve, compte tenu des cadrages qui doivent encore être faits par le ministère des finances et entre les services de l'Etat.

M. OSSWALD demande comment sera élaborée la charte Natura 2000 ?

Mme CLAUDEL répond que la charte Natura 2000 fait partie du DOCOB et sera à ce titre présentée et discutée en groupe de concertation. Elle comprendra des bonnes pratiques de gestion du site, correspondant à des engagements de la part des propriétaires et/ou gestionnaires, allant au-delà du strict respect des exigences réglementaires.

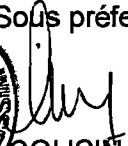
M. MEYER exprime son désaccord sur l'aspect de la concertation. Les communes ne sont pas écoutées, c'est l'Etat qui décide.

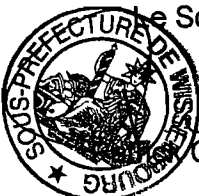
Mme CLAUDEL rappelle l'ensemble de la démarche Natura 2000 : la réalisation de diagnostics, la définition d'enjeux, d'objectifs et d'actions font l'objet de concertation. Il n'est pas possible de dire ce qui est autorisé ou interdit à ce jour dans Natura 2000. C'est une démarche de développement durable nouvelle ; en effet c'est l'examen des projets et de leurs effets possibles et NOTABLES sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site qui va « fixer » ce qui est réalisable ou pas au sein du site. La seule contrainte réglementaire apportée par Natura 2000 est le régime d'évaluation des incidences auxquels sont soumis certains projets de développement. Il existe d'autres réglementations pour la protection de la nature bien plus contraignantes que Natura 2000, cette dernière visant avant tout l'adhésion et la participation volontaire des acteurs locaux.

M. le sous-préfet de Wissembourg clôture la réunion à 16h30.

La prochaine échéance du groupe sectoriel est prévue fin 2006 et concernera la finalisation du DOCOB sectoriel et sa validation.

Chaque membre du groupe sectoriel est invité à se prononcer sur les documents de travail réalisés à ce jour, d'ici le 30 septembre 2006 au plus tard.

Le Sous préfet

COUSSINARD



Coordonnées de l'opérateur pour le secteur 1 :
Luc DIETRICH (Conservatoire des Sites Alsaciens)
Maisons des Espaces Naturels
Ecomusée
68190 UNGERSHEIM
Tél. : 03.89.83.34.20 - Fax : 03.89.83.34.21
E-mail : csa.dietrich@free.fr